

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 18 mars 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints,
Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE, Laura LAVILANIE

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Jean Pierre BUERBA
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS
Raphaël BENOIT, procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022**
Le compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU CAMPING
(23-2022)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT	71 095.96 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	107 869.50 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>36 773.54 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	27 221 €
RECETTES INVESTISSEMENT	0.00 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>- 27 221 €</u>

Madame DESMARAIS, 1^{ère} adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021 de la commune est approuvé.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau